

## Master class entre écoles d'arts :

### Appel à projets pilotes pour l'amorçage de coopérations franco-allemandes

Soucieux de renforcer les coopérations structurées entre les établissements d'enseignement supérieur artistique et d'accroître les mobilités des étudiantes et étudiants des filières artistiques entre la France et l'Allemagne, le Bureau de coopération universitaire de l'ambassade de France en Allemagne, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et l'Université franco-allemande (UFA) lancent le présent appel à projets.

Tous les établissements d'enseignement supérieur artistique (arts plastiques et appliqués, photographie, design, architecture, vidéo, cinéma et animation, création et interprétation musicales, théâtre, danse, arts de la scène, arts numériques...) sont susceptibles d'être concernés.

**L'appel à projets** vise à soutenir financièrement l'organisation de 5 séminaires franco-allemands de travail en présence d'**au moins un\*e professeur d'un établissement français et d'un établissement allemand** et d'au moins 4 participant\*es étudiant\*es, de moins de 31 ans, de chacun de ces deux établissements soit 10 participant\*es minimum. D'une durée de 2 jours minimum, les séminaires, qui peuvent prendre un format « master-class », devront se tenir au sein des établissements d'enseignement supérieurs partenaires pour l'occasion, en France et/ou en Allemagne.

Outre l'enseignement dispensé, ces séminaires serviront non seulement aux étudiantes et étudiants à confronter leurs pratiques avec des formes de créativité et artistiques propres au pays partenaire, mais aussi à découvrir les écoles/institutions respectivement concernées, dans le but d'établir ou de renforcer leurs coopérations (accords Erasmus, cursus bi-nationaux, manifestations scientifiques pour jeunes chercheur\*es etc.).

La dimension préparatoire aux coopérations ultérieures et le caractère éventuellement modélisateur de ces dernières seront particulièrement valorisés dans la **sélection des 5 projets pilotes** retenus pour financement. La participation d'une personne en charge des relations internationales de l'établissement est possible.

**Les séminaires seront financés à hauteur de 10 000 € maximum.** Le montant du soutien accordé dépendra notamment, en fonction du budget présenté, de la durée de la manifestation et du nombre de participantes et de participants effectivement présents. Les dépenses éligibles sont les frais de voyage et d'hébergement des étudiant\*es et professeur\*es de l'établissement partenaire et les frais d'accueil des délégations correspondantes. Les frais d'achat de matériels sont exclus.

Un **bilan**, comprenant la liste des participantes et participants, et un rapport bilan détaillant les perspectives du séminaire, ainsi qu'un mémoire de frais fondé sur les justificatifs des dépenses, devront être adressés aux partenaires de financement **avant le 15 janvier 2023**.

**Le séjour devra impérativement avoir été effectué avant le 31 décembre 2022.**

Les **candidatures** sont à adresser **jusqu'au 30 septembre 2022**, par pdf unique à l'adresse [nicole.martinez@institutfrancais.de](mailto:nicole.martinez@institutfrancais.de), et avoir été **approuvées par la direction de l'établissement porteur du projet**.

**Le dossier de candidature comprendra :**

- La description du **projet de séminaire/master-class** (thème et objectifs, niveau\*x d'étude concerné\*s, taille du groupe, déroulement du séminaire...), 2 pages max.
- Un **état des lieux** de la coopération existante entre les établissements et/ou les motivations et perspectives concrètes attendues d'une coopération avec l'établissement partenaire, 1 page max.
- Une **liste des participantes et participants** prévu(e)s, assortie des coordonnées des responsables du projet et de la direction de l'établissement porteur.
- Un **budget prévisionnel** indiquant les sources de financement et l'ensemble des dépenses prévues, visé par un\*e représentant\*e légal\*e de l'établissement allocataire du soutien.